

Faculté/Institut/Subdivision :

Commission de nomination

Poste :

Domaine d'enseignement du poste :

Nom du candidat :

Nom et adresse de l'expert extérieur

Nom :

Adresse :

Ville :

Code postal :

FRAIS DE DEPLACEMENT (justificatifs obligatoires)

Frais de séjour : CHF

Frais de déplacement : CHF

Frais divers : CHF

MONTANT NET TOTAL

CHF

INDEMNITE(S)

Date(s) de la (des) commission(s) :

Montant (CHF 500 ou 750 selon instructions ci-après) :

Remarque : si les experts ne résident pas en Suisse, un impôt à la source peut être prélevé sur les indemnités.

INSTRUCTIONS

Frais de déplacement - voyage et frais d'hébergement éventuels : deux voyages par expert au maximum (tout voyage supplémentaire doit être pris en charge par la faculté/institut).

Indemnité : CHF 500 par expert si participation à une seule séance, CHF 750 si participation à deux séances ou plus. L'indemnité doit être payée en une fois, quel que soit le nombre de séances.

Frais de repas des autres membres de la commission : ne sont pas pris en charge.

MODES DE REMBOURSEMENT

N° de compte de la faculté/institut :

Genève, le

Signature : _____

Remarque :

VALIDATION DE LA DEMANDE DE REMBOURSEMENT

Nom du vérificateur (Service des enseignants) :

Genève, le

Signature : _____

Remarque :

Formulaire à remettre, avec toutes les copies des justificatifs, au moment de l'envoi de la proposition de nomination, au Service des enseignants, Uni Dufour, 24 rue du Général Dufour, 1211 Genève 4

MONTANT A CHARGE DU BUDGET - Les étiquettes doivent être collées ci-dessous par le Service des enseignants

Remboursement des frais
de déplacement

**ETIQUETTE
- DEPLA -**

Montant total
de l'indemnité

**ETIQUETTE
- CONF -**